

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la Première session du Huitième Parlement de la Puissance par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis heureux de pouvoir vous relever de l'obligation d'être présents désormais en Parlement.

Il me fait plaisir de réitérer l'assurance déjà donnée que j'ai toute raison d'espérer qu'on arrivera bientôt à un règlement à l'amiable de la question des écoles du Manitoba.

Conformément à la déclaration qui vous a été faite au commencement de la session, il n'a pas été jugé à propos de présenter à votre examen aucunes mesures importantes de législation.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je désire vous remercier pour les subsides que vous avez accordés pour les services de l'année courante.

L'Orateur du Sénat alors dit :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le septième jour de novembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le septième jour de novembre prochain.